

## Les vraies violences contre les femmes sont ailleurs.....

Frédéric Dugad

(Décembre 2009)

En 2007, est sorti, le court-métrage « **Voile** » que j'avais réalisé en 2006, et écrit en 2004, du fait, en grande partie, de la loi dites « Sur la laïcité », et du sentiment qu'elle me donnait, en fait, d'une forme de stigmatisation d'une communauté. Malheureusement, avec la commission créée dans l'optique de réfléchir à la pertinence d'une loi contre la Burqa, le film reste toujours autant d'actualité. Cela est même accentué par ce que l'on entend dire, autour des Minarets, ou sur l'idée de réfléchir à la notion d'Identité Nationale. On est clairement dans une dérive aveuglante, qui tente de nous faire oublier ce que serait de vrais choix politiques tel que, par exemple, ceux de trouver des solutions viables pour les banlieues et leurs habitants. Depuis le début, tout ceci, et son contexte a, d'une certaine façon et toutes proportions gardées, commencé à me faire penser, notamment, aux prémisses de la stigmatisation officielle des juifs, du début du 20eme siècle et plus particulièrement aux premières lois antisémites, en Allemagne à partir de 1933, ou en France à partir de 1940.

Cette loi, déjà instituée, et celle qui va peut-être être faite, serviraient-elles vraiment à l'émancipation des femmes qui portent ces Voiles, Hijabs, Niqabs, ou Burqas? Je suis toujours étonné que certains puissent le prétendre. Comment est-il possible de le penser, quand de toute évidence ces législations ne leurs donneront pas plus de libertés, mais interdisent à ces femmes ce que certaines ont choisi de leur plein gré ? Je suis, bien sûr, favorable à toutes lois qui veulent interdire les oppressions réelles contre les femmes. Je suis, tout aussi pour, le suivi rigoureux, de la mise en application, de lois destinées à interdire les oppressions réelles des femmes, mais pas pour des législations, de toute évidence, difficiles à mettre en œuvres (Pour la loi qui pourrait découler de la commission actuelle), et/ou stigmatisantes. Et je suis défavorable à une législation qui, par la même occasion, leur enlèverait des droits. Et puis quand on voit en France, par exemple, les statistiques sur les violences conjugales cela fait peur. Et l'on ce dit qu'il y a peut-être plus à faire de ce côté là, pour lutter, notamment, vraiment, contre les oppressions subit par les femmes.(\*)

Mais encore, cette loi déjà instituée et celle qui va peut-être être faite, ne seraient-elles pas, compte tenu de son contenu, pour l'une, ou de son but pour l'autre, en contradiction avec la convention européenne des droits de l'homme et des libertés fondamentales ? Celle-ci dit en effet : « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites. »

->Je vous invite : A **venir voir le film sur Daily motion** : [http://www.dailymotion.com/video/x\\_...\\_shortfilms](http://www.dailymotion.com/video/x_..._shortfilms)

->A voir les pages de mon site web perso ou vous trouverez des références bibliographiques liées au film (Pierre Bourdieu, Pierre Tévanian, Régis Debray,

etc....) ou des citations ou réflexions d'auteurs de l'époque des Lumières (Emmanuel Kant, John Locke) autour de thèmes évoqués dans le film, et où l'on voit à quel point ils auraient été très certainement très opposés à ce type de législation :

<http://frederic.dugad.free.fr/voilediversliens.html>

->A voir : le résumé du film, l'affiche, des extraits : <http://frederic.dugad.free.fr/voile.html>

->A voir des infos complémentaires sur le film (présente en festivals: Cannes, Clermont-Ferrand....) : <http://frederic.dugad.free.fr/realisateur.html>

->Et à lire la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales : [http://conventions.coe.int/treaty/ \[...\] 005&CL=FRE](http://conventions.coe.int/treaty/ [...] 005&CL=FRE)

(\*) Il est vrai que dans le domaine des violences conjugales depuis les lois de mai 2004 et de décembre 2005, quand il y a éloignement des époux (De la victime, de l'auteur des violences), ce n'est plus la victime qui doit partir du domicile conjugal mais l'auteur des violences (Contrairement à avant). Mais quand on voit, dans certains cas, malgré les preuves, la faiblesse des sanctions données aux auteurs des violences. Ou que l'on voit des délais encore trop long entre le dépôt de plainte et la sanction. Ou que l'on voit que certaines femmes ne portent pas plainte, ou ne saisissent pas la justice, parce qu'elles sont menacées de représailles. Cela montre qu'il y a encore des choses à faire de ce côté là, mais aussi, du côté de la prévention et de la rigueur des suivis thérapeutiques (De la victime, comme de l'auteur des violences), ou encore du côté de la recherche sur tout cela. Cet angle d'approche de la problématique de l'oppression des femmes, outre le fait d'être plus pertinent (Voir urgent), à aussi l'avantage de ne pas stigmatiser une communauté plus qu'une autre.

**Frédéric Dugad** (Réalisateur et scénariste du Film "**Voile**").  
(En écrivant ce texte et plus spécifiquement le dernier paragraphe, mes pensées vont plus particulièrement à C.).